

Règlement particulier - Annexe N° 09 SAISON SPORTIVE 2020

Meetings Nationaux – Piscine

Bassin de 50 mètres, chronométrage électronique

MN1 : Vittel 15-16 Février – MN2 : Versailles 7-8 Mars

MN3 : Montluçon 4-5 Avril – MN4 : Aix en Provence 18-19 Avril

1 Catégories concernées

- ✓ Toutes catégories

2 Modalité de sélection

- ✓ Avoir participé à une compétition régionale officielle au cours la saison 2020
- ✓ Ouvert aux sportifs étrangers (conditions : cf. règlement sportif fédéral NAP)

3 Matériel

- ✓ Matériel conforme au règlement sportif fédéral NAP
- ✓ Combinaisons autorisées :
 - Combinaisons homologuées CMAS
 - Toutes combinaisons textiles ne recouvrant ni la tête et/ou la totalité des bras

4 Programme (3 sessions)

Session 1 Jour 1	Session 2 Jour 2	Session 3 Jour 2
50AP F/H	50BI F/H	50SF F/H
100BI F/H	100SF F/H	400SF F/H
1500SF F/H	800SF F/H	100IS F/H
200SF F/H	400IS F/H	200BI F/H
Pause	400BI F/H	Pause
Finale 50AP F/H	Pause	Finale 50SF F/H
Finale 100BI F/H	Finale 50BI F/H	
	Finale 100SF F/H	

Cas particulier : si une manche de Coupe du Monde de Clubs CMAS est support à l'organisation d'un meeting national alors c'est le programme de la Coupe du monde qui prévaut

5 Engagements

- ✓ Sans limite de nombre

Cas particulier : pour les sportifs étrangers, les engagements sont à envoyer par mail à la CN NAP à l'adresse suivante : secretaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com

6 Classement et protocoles des récompenses

- ✓ Au libre choix de l'organisateur